

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.40

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

**OBJET :**  
**CRÉATION D'UN**  
**POSTE**  
**PERMANENT AU**  
**REGISTRE DES**  
**EFFECTIFS**

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024  
Reçu en préfecture le 17/12/2024  
Publié le 17/12/2024  
ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_40-DE

S'LO

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33  
Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS** : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Compte tenu des besoins de services, il est proposé au Conseil Municipal de créer le poste permanent suivant :

- Un poste d'agent administratif, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, service Administration Générale, à temps complet, filière administrative, au grade de référence d'Adjoint Administratif Territorial (le cas échéant au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ou au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe), catégorie C.

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer, lors de la séance, sur cette création de poste permanent au registre des effectifs.

**LE CONSEIL M**  
Vu l'article L313-1 du Code Gén  
Où l'exposé de Mo

Envoyé en préfecture le 17/12/2024  
Reçu en préfecture le 17/12/2024  
Publié le .....  
ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_40-DE

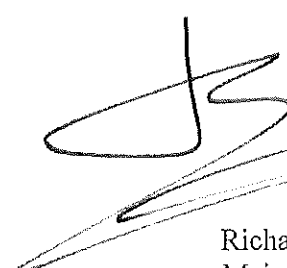

Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** la création de poste permanent présentée ci-dessus au registre des effectifs.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont prévues sur les crédits du budget de l'exercice en cours et à venir

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le : 17/12/2024

  
  
Richard MALLIÉ,  
Maire.